

ANTEVENIO S.A.

Comptes annuels et rapport de gestion correspondants à
l'exercice 2016

Y compris le rapport d'audit des comptes annuels

Rapport d'audit indépendant des comptes annuels

Aux actionnaires d'ANTEVENIO, S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la société ANTEVENIO, S.A. (ci-après, la Société), comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultats, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes correspondant à l'exercice clos à ladite date.

Responsabilité des administrateurs relative aux comptes annuels

Les administrateurs sont les responsables de l'établissement des comptes annuels ci-joints, de sorte à ce qu'ils donnent l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'ANTEVENIO, S.A., conformément au référentiel d'information financière applicable à l'entité en Espagne, qui est identifié à la note 2 de l'annexe ci-jointe, ainsi que du contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels ci-joints sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon la réglementation qui régit l'audit des comptes en vigueur en Espagne. Ladite réglementation requiert de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit requiert la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels par l'entité, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que la présentation des comptes annuels, pris dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

Au 31 décembre 2016 ANTEVENIO, S.A. a enregistré une charge au titre du régime d'options d'achat d'actions détaillée dans le note 19 pour un montant de 675.000 euros. L'enregistrement de la totalité de cette charge de manière immédiate ne répond pas aux normes comptables applicables. Ce montant doit être étalé sur la période de détention prévue dans ce plan. Par conséquent, au 31 décembre 2016 la rubrique des frais de personnel est surévaluée pour un montant de 528.750 euros et le résultat de la Société devrait augmenter du même montant. Étant donné que la contrepartie de ces frais est une augmentation des capitaux propres, il n'y a aucun impact sur les fonds propres d'ANTEVENIO S.A.

Opinion avec réserve

À notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe «Motif de l'opinion avec réserve», les comptes annuels ci-joints donnent, par rapport à tous les aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'ANTEVENIO, S.A. au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats et flux de trésorerie correspondant à l'exercice annuel clos à ladite date, conformément au référentiel d'information financière résultant applicable et, notamment, aux principes et critères comptables y contenus.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion ci-joint de l'exercice 2016 contient les explications que les administrateurs estiment convenables à propos de la situation de la Société, de l'évolution de ses affaires et sur d'autres questions et ne fait pas partie intégrante des comptes annuels. Nous avons vérifié que l'information comptable contenue dans ledit rapport de gestion s'accorde avec celle des comptes annuels de l'exercice 2016. Notre travail en tant qu'auditeurs se limite à vérifier le rapport de gestion avec la portée mentionnée dans ce même paragraphe et ne comprend pas la révision d'information différente de celle obtenue à partir des registres comptables de la Société.

Grant Thornton



Alfredo González

18 avril 2017

ANTEVENIO S.A.

COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2016

ANTEVENIO S.A.

Bilan au 31 décembre 2016 (Libellé en euros)

ACTIF	Note	31.12.2016	31.12.2015
ACTIF NON COURANT		12 265 593	11 761 539
Immobilisations incorporelles	6	26 668	43 849
Applications informatiques		26 668	43 849
Immobilisations corporelles	5	119 892	110 448
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		119 892	110 448
Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme		11 792 457	11 543 350
Instruments de capitaux propres	9	10 030 457	10 031 350
Crédits aux entreprises du groupe et associées à long terme	8.1 et 18	1 762 000	1 512 000
Investissements financiers à long terme	8.1	53 194	57 499
Crédits aux entreprises		29 991	29 991
Autres actifs financiers		23 202	27 508
Actifs pour impôts différé	13	273 382	6 392
ACTIF COURANT		3 639 581	3 298 694
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser		2 772 266	1 876 513
Clients pour ventes et prestation de services	8.1	3 760	12 995
Clients, entreprises du groupe et associées	8.1 et 18	2 470 795	1 679 719
Personnel	8.1	94	1 528
Actifs d'impôt courant	13	297 617	181 946
Autres crédits aux administrations publiques	13	-	324
Investissements dans les entreprises du groupe et associées à court terme	8.1 et 18	59 991	668 461
Valeurs représentatives de dette		59 991	55 358
Autres actifs financiers		-	613.102
Investissements financiers à court terme	8.1	2 263	895
Valeurs représentatives de dette		763	545
Autres actifs financiers		1.500	350
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	8.1	805 062	752 826
Trésorerie		505 062	126 826
Autres actifs liquides équivalents		300 000	626 000
TOTAL ACTIF		15 905 174	15 060 232

ANTEVENIO S.A.**Bilan au 31 décembre 2016 (Libellé en euros)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31.12.2016	31.12.2015
		12 580 812	11 638 661
CAPITAUX PROPRES			
Fonds propres	11	12 580 812	11 638 661
Capital		231 412	231 412
Capital émis		231 412	231 412
Prime d'émission	11.2	8 189 787	8 189 787
Réserves	11.2	3 661 727	2 731 828
Lécales et statutaires		46 282	46 282
Autres réserves		3 615 444	2 685 546
(Actions et participations propres au capital)	11.2. d	(513 805)	(513 805)
Résultat de l'exercice		(11 009)	929 898
Autres instruments des capitaux propres	19	1 022 700	69 540
		41 629	1 257 551
PASSIF NON COURANT			
Dettes à long terme		41 629	1.257 551
Créances pour bail financier		41 629	4 843
Autres passifs financiers	8.2	-	1 252 709
		3 282 733	2 164 020
PASSIF COURANT			
Dettes à court terme	8.2	234 446	278 186
Dettes avec des entités de crédit		13 376	7 902
Créances pour bail financier		20 225	35 530
Autres passifs financiers		200 846	234 754
Dettes avec des entreprises du groupe et associées à court terme	8.2 et 18	1 198 162	-
Créditeurs commerciaux et autres comptes à payer		1 850 125	1 885 834
Fournisseurs	8.2	459 586	625 323
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées	8.2 et 18	311 759	397 660
Créditeurs variés	8.2	367 302	256 187
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	8.2	244 059	192 655
Passifs pour impôt circulant	13	28 404	28 404
Autres dettes auprès des administrations publiques	13	429 698	289 033
Avances de clients	8.2	9 317	96 573
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		15 905 174	15 060 232

ANTEVENIO S.A.

Compte de Pertes et Profits correspondant à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2016 (Libellé en euros)

	Note	31.12.2016	31.12.2015
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Montant net du chiffre d'affaires	14.d	2 150 111	2 216 256
Ventes		-	142 498
Prestations de services		2 150 111	2 073 757
Approvisionnements :		142 455	(51 289)
Travaux réalisés par d'autres entreprises		142 455	(51 289)
Autres recettes d'exploitation		-	20 505
Recettes accessoires et autres recettes de gestion courante		-	20 505
Frais de personnel :		(1 993 801)	(862 621)
Salaires, rémunérations et assimilés		(896 649)	(667 181)
Charges sociales	14.a	(143 992)	(125 900)
Coûts associés aux paiements fondés sur des instruments de patrimoine	19	(953 160)	(69 540)
Autres frais d'exploitation		(1 424 087)	(1 407 621)
Services extérieurs		(1 424 087)	(1 426 621)
Pertes, détérioration et variation des provisions pour opérations commerciales		-	19 000
Amortissement des immobilisations	5 et 6	(52 055)	(53 688)
Autres résultats	14.c	1 132 404	(87)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(44 973)	(138 545)
Recettes financières :	14.c	63 703	1 068 957
De participations dans des instruments de patrimoine		-	1 000 000
Dans des entreprises du groupe et associées		-	1 000 000
De valeurs négociables et autres instruments financiers		63 703	68 957
D'entreprises du groupe et associées		52 919	55 107
De tiers		10 784	13 849
Dépenses financières :	14.b	(13 011)	(17 948)
Dettes auprès de tiers		(13 011)	(7 468)
Pour mise à jour d'approvisionnements		-	(10 481)
Différences de change	12	(6 521)	13 085
Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers		(893)	-
RÉSULTAT FINANCIER		43 279	1 064 094
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		(1 694)	925 549
Impôts sur les bénéfices		(6 376)	7 288
Autres taxes		(2 938)	(2 938)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(11 009)	929 898

ANTEVENIO S.A.

État des changements sur le Patrimoine net correspondant à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2016

A) ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES RECONNUES

	31.12.2016	31.12.2015
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES	(11 009)	929 898
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS	(11 009)	929 898

B) ÉTAT TOTAL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital statutaire	Prime d'émission	Réserves	(Actions et participations propres au capital)	Autres instruments des capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
A) SOLDE, FIN DE L'ANNÉE 2014	231 412	8 189 787	1 767 646	(21 704)		964 182	11 131 323
I. Ajust. pour changement de critère 2014	-	-	-	-	-	-	-
II. Ajust. pour erreurs	-	-	-	-	-	-	-
B) SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE 2014, DÉBUT DE L'ANNÉE 2015	231 412	8 189 787	1 767 646	(21 704)	-	964 182	11 131 322
I. Total recettes et dépenses reconnus	-	-	-	-	-	929 898	929 898
II. Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.	-	-	-	(492 100)	-	-	(492 100)
Opérations avec des actions propres	-	-	-	(492 100)	-	-	(492 100)
III. Autres variations des capitaux propres	-	-	964 182	-	69 540	(964 182)	69 540
Distribution de résultats de l'exercice antérieur.	-	-	964 182	-	-	(964 182)	-
Autres instruments des capitaux propres	-	-	-	-	69 540	-	-
C) SOLDE, FIN DE L'ANNÉE 2015	231 412	8 189 787	2 731 828	(513 805)	69 540	929 898	11 638 661
I. Ajust. pour changement de critère 2014	-	-	-	-	-	-	-
II. Ajust. pour erreurs	-	-	-	-	-	-	-
D) SOLDE FIN 2015, DÉBUT 2016	231 412	8 189 787	2 731 828	(513 805)	69 540	929 898	11 638 661
I. Total recettes et dépenses reconnus	-	-	-	-	-	(11 009)	(11 009)
II. Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires.	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec des actions propres	-	-	-	-	-	-	-
III. Autres variations des capitaux propres	-	-	929 898	-	953 160	(929 898)	953 160
Distribution de résultats de l'exercice antérieur.	-	-	929 898	-	-	(929 898)	-
Autres instruments des capitaux propres	-	-	-	-	953 160	-	-
E) SOLDE, 31 DÉCEMBRE 2016	231 412	8 189 787	3 661 727	(513 805)	1 022 700	(11 009)	12 580 812

ANTEVENIO S.A.

État de flux de trésorerie correspondant à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2015 (exprimés en euros)

FLUX DE TRÉSORERIE	Note	31.12.2016	31.12.2015
A) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(1 149 993)	1 001 883
Résultat de l'exercice avant impôt		(1 694)	925 549
Ajustements du résultat		8 776	(1 029 405)
a) Amortissement des immobilisations	5 et 6	52 055	53 688
b) Corrections d'évaluation pour détérioration		-	(19 000)
c) Variation des provisions		-	-
c) Résultats pour cessions et aliénations d'instruments financiers		-	-
d) Recettes financières	14. c	(63 703)	(1 068 957)
e) Dépenses financières	14. c	13 011	7 468
f) Différences de change	12	6 521	(13 085)
g) Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers		893	-
h) Autres résultats	14. c	-	10 481
Modifications du flux de capital		(815 792)	100 153
a) Débiteurs et autres comptes à encaisser		(780 083)	(141 106)
b) Autres actifs courants		-	-
c) Crédoeurs et autres comptes à payer		(35 709)	241 259
d) Autres actifs et passifs non courants		-	-
Autres flux de trésorerie des activités d'exploitation		(341 283)	1 005 586
a) Paiement intérêts		(13 011)	(7 468)
b) Prélèvement des intérêts		63 703	13 054
c) Prélèvements (paiements) correspondant aux impôts sur les bénéfices		(391 975)	-
d) Recouvrement de dividendes		-	1 000 000
B) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		317 090	(619 488)
Paiements pour investissements		(294 317)	(707 382)
a) Entreprises du groupe et associées		-	-
b) Immobilisations incorporelles	6	(2 900)	-
c) Immobilisations corporelles	5	(41 417)	(97 730)
d) Autres actifs financiers		-	-
e) Entreprises du groupe et associées		(250 000)	(609 651)
Prélèvements des désinvestissements		611 407	87 894
b) Autres actifs financiers		611 407	1 894
c) Entreprises du groupe et associées		-	86 000
C) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		891 660	(378 470)
Encaissements et paiements pour instruments de patrimoine		953 160	(422 560)
a) Acquisition d'instruments de patrimoine propres	11.2. d	-	(492 100)
b) Emission d'instruments de patrimoine	19	953 160	69 540
Encaissements et paiements pour instruments de passif financier		(61 500)	44 090
a) Émission		1 203 636	44 090
1. Dettes avec des entités de crédit		5 474	4 002
2. Autres		1 198 162	40 088
b) Dévolution et amortissement		(1 265 136)	-
1. Dettes avec des entités de crédit		-	-
2. Autres		(1 265 136)	-
D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE		(6 521)	13 085
E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENTS		52 236	17 010
Trésorerie ou équivalents au début de l'exercice.		752 826	735 816
Trésorerie ou équivalents à la fin de l'exercice.		805 062	752 826

ANTEVENIO S.A.**NOTES EXPLICATIVES DES COMPTES ANNUELS CORRESPONDANTES À
L'EXERCICE CLOS AU 31 décembre 2016****1. CONSTITUTION, ACTIVITÉS ET RÉGIME LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ****a) Constitution et régime légal**

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée « la Société ») a été constituée le 20 novembre 1997 sous la dénomination « Interactive Network, S.L. », en se transformant en société anonyme et en modifiant sa dénomination par celle de I –Network Publicidad, S.A. en date du 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société par la dénomination actuelle.

b) Activités et siège social

Son objet social est la réalisation des activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont propres d'agences de publicité générale, pouvant réaliser tout type d'actions, de contrats et d'opérations et, en général, adopter toutes les mesures qui conduisent directement ou indirectement ou qui sont jugées nécessaires ou appropriées à l'accomplissement dudit objet social. Les activités de son objet social pourront être menées, totalement ou partiellement, par la Société, tant de façon directe que de façon indirecte, ou par la prise de participation dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La Société a son siège social à la rue Marqués del Riscal, 11, de Madrid, et fait partie de Grupo Antevenio S.A et sociétés contrôlées, dont l'activité consiste à réaliser des activités en rapport avec la publicité à travers internet, étant la société mère du Groupe, et en présentant des comptes annuels individuels au Registre du commerce de Madrid. Les Comptes annuels consolidés du Groupe Antevenio correspondants à l'exercice 2015 ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société dominante le 22 juin 2016 et déposés au Registre du commerce de Madrid.

Les Comptes annuels d'Antevenio, S.A. correspondants à l'exercice 2015 ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires le 22 juin 2016 et déposés au Registre du commerce de Madrid.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Alternext Paris depuis l'exercice 2007.

La Société réalise un volume significatif de soldes et transactions avec les entreprises du groupe auquel elle appartient.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

c) **Régime juridique**

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux actuellement en vigueur.

2. **BASES DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

a) **Image fidèle**

Les Comptes annuels correspondants à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ont été obtenus à partir des registres comptables de la Société et ont été élaborés conformément à la législation commerciale en vigueur et aux normes établies dans le Plan général de comptabilité approuvé par le Décret royal 1514/2007, du 16 novembre 2007, et ses modifications approuvées par le Décret royal 1159/2010, du 17 septembre et par le Décret royal 602/2016, du 2 décembre, dans le but de montrer l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière des résultats, des changements sur le patrimoine et des flux de trésorerie correspondants à l'exercice.

b) **Principes comptables appliqués**

Les comptes annuels joints ont été élaborés en appliquant les principes comptables établis dans le Code de commerce et dans le Plan général de comptabilité.

Aucun principe comptable et aucun critère d'évaluation obligatoire, ayant un effet important, n'a été omis lors de leur préparation.

c) **Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle**

Conformément à la réglementation légale en vigueur en matière comptable, les Comptes annuels sont exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Comparaison de l'information

Avec chacun des postes du Bilan, du Compte de Pertes et Profits, de l'État des changements sur le Patrimoine net et de l'État des flux de trésorerie, outre les chiffres correspondants à l'exercice clos au 31 décembre 2016, nous présentons les chiffres correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2015, qui faisaient partie des comptes annuels de l'exercice 2015 approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 juin 2016. Les postes des différentes périodes sont comparatives et homogènes.

e) Regroupement de postes

En vue de faciliter la compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau de variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie, lesdits états financiers sont présentés de façon regroupée, en présentant les analyses requises dans les notes sous-jacentes de l'annexe.

f) Responsabilité des informations et des estimations réalisées

La préparation des Comptes annuels joints oblige à faire des jugements de valeur, des estimations et des assumptions qui concernent l'application de politiques comptables et les soldes d'actifs, passifs, recettes et dépenses. Les estimations et les prévisions sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs qui sont considérés raisonnables eu égard des circonstances. Les estimations et les prévisions sont révisées de façon permanente ; les effets des révisions des estimations comptables sont reconnus durant la période où elles sont réalisées, si celles-ci n'affectent que cette période, ou à la période de la révision et future, si la révision les affectent.

Dans l'élaboration des comptes annuels correspondants à l'exercice clos au 31 décembre 2016, nous avons réalisé des estimations afin d'évaluer quelques actifs, passifs, recettes, dépenses et engagements qui y apparaissent enregistrés. Ces estimations concernent essentiellement :

- L'évaluation d'éventuelles pertes de certains actifs (note 4c).
- Évaluation d'éventuelles pertes lors de la détermination de la valeur récupérable des investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multi-groupe et associées où il a été utilisé des projections de flux de trésorerie futurs, avec des rentabilités, des taux de remise et autres variables et assumptions établies par la direction de la Société qui justifient l'évaluation dudit investissement (notes 4e et 9)
- La vie utile des actifs matériels et incorporels (notes 4a et 4b).
- Le montant de certaines provisions (note 4i)

Malgré le fait que ces estimations ont été réalisés sur la base de la meilleure estimation disponible au 31 décembre 2016, il est possible que la disposition d'information supplémentaire ou le fait et circonstances externes obligent à modifier les hypothèses employées pour la réalisation de ces estimations comptables au long des prochains exercices, ce qui serait fait progressivement, en reconnaissant les effets du changement d'estimation sur le compte de pertes et profits futurs.

En marge du processus d'estimations systématiques et de leur révision périodique, nous menons à bien certains jugements de valeur parmi lesquels nous pouvons souligner ceux en rapport avec l'évaluation de l'éventuelle détérioration des actifs, des provisions et des passifs contingents.

3. **DISTRIBUTION DU RÉSULTAT**

La proposition de distribution du résultat de l'exercice 2016 que les Administrateurs soumettront à l'approbation de l'Assemblée générale des Actionnaires est la suivante :

<u>Base de partage</u>	
Pertes et profits (perte)	11 009
Total	11 009
<u>Application</u>	
Aux résultats négatifs d'exercices précédents	11 009
Total	11 009

Le 22 juin 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé le transfert des bénéfices de l'exercice 2015 aux réserves volontaires, pour un montant de 929 898 euros.

4. **NORMES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION**

Les normes principales d'évaluation utilisées par la Société dans l'élaboration de leurs Comptes annuels au 31 décembre 2016, conformément à celles établies par le Plan général de comptabilité, ont été les suivantes :

a) **Immobilisations incorporelles**

Les biens faisant partie des immobilisations incorporelles sont évalués au prix coûtant, que ce prix soit celui d'acquisition ou du coût de production, déduction faite de l'amortissement cumulé (calculé en fonction de leur durée de vie) et des pertes, le cas échéant, liées à la perte de valeur que ces biens auraient subies.

Ils sont évalués par leur coût de production ou au prix d'acquisition, moins l'amortissement cumulé et moins le montant cumulé des pertes par dépréciation de la valeur.

Propriété industrielle

Il s'agit de charges de développement capitalisées pour lesquels il a été obtenu le brevet ou assimilé, y compris les coûts d'enregistrement et de formalisation de la propriété industrielle ainsi que les coûts d'acquisition des droits sous-jacents versés à des tiers.

Elles sont amorties linéairement au cours de sa vie utile, à raison de 20 % par an.

Applications informatiques

Les licences de logiciels acquises à des tiers ou les programmes informatiques conçus à l'interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés dans leur acquisition ou dans leur développement et en vue de les préparer pour leur usage.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourus au long de la période sont enregistrés sur le Compte de Pertes et Profits.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou au coût de production, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections évaluatives liées à la perte de valeur reconnue.

Les frais d'entretien et de maintenance encourus au long de la période sont chargés sur le Compte de Pertes et Profits. Les coûts de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration des immobilisations corporelles se traduisant par une augmentation de la capacité, de la productivité ou par un prolongement de la durée de vie sont capitalisés comme une majoration de la valeur des biens concernés, ce après que les valeurs comptables des éléments qu'ils remplacent aient été éliminées des comptes.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les immobilisations corporelles, moins la valeur résiduelle de celles-ci, le cas échéant, sont amorties de façon linéaire en distribuant les éléments qui les composent selon leur durée de vie estimée, qui constituent la période durant laquelle la Société espère les utiliser, selon le tableau suivant :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée
Autres installations	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10
Équipements informatiques	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20-10	5-10

Le montant dans les registres comptables d'un élément des immobilisations corporelles est éliminé des comptes en raison de leur cession ou disposition d'une autre façon ou encore lorsque l'on ne s'attend pas à obtenir de bénéfices ou de rendements économiques futurs de leur usage, de leur cession ou de leur disposition d'une autre façon.

La perte ou le gain dérivé de l'élimination d'un élément dans les comptes des immobilisations corporelles est déterminé comme la différence entre le montant net, le cas échéant, des coûts de vente obtenus par cession ou par disposition d'une autre façon, si elle existe, et le montant de cet élément aux registres comptables, ce qui est imputé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel cela se produit.

Les investissements réalisés par la Société dans des locaux loués, qui ne peuvent pas être séparés de l'actif loué, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile correspondant à la durée la plus courte entre la durée du contrat de location, y compris la période de rénovation s'il existe des preuves que celle-ci se produira, et la durée de vie économique de l'actif.

c) Détérioration de la valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux).

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, la Société évalue, par le biais dudit « test de détérioration » s'il existe des indices selon lesquels une immobilisation corporelle ou incorporelle, dont la durée de vie est indéfinie, ou le cas échéant une unité génératrice de trésorerie, peuvent s'être détériorées, et dans ce cas, le montant récupérable est évalué en réalisant les corrections de valeurs correspondantes.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quant il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Cette reprise d'une dépréciation est reconnue comme une recette au compte de profits et pertes.

d) Locations et autres opérations similaires

La Société classe une location comme une location financière lorsque les conditions économiques de l'accord de location a permis le transfert substantiel de tous les risques et de tous les bénéfices qui se rattachent à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat. Lorsque les conditions du contrat de location ne permettent pas de le considérer comme un crédit-bail, celui-ci sera considéré comme un contrat de bail d'exploitation.

Les frais de contrats de bail d'exploitation encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat.

e) Instruments financiers

La Société reconnaît un instrument financier dans son bilan que lorsque celle-ci devient une partie obligée dans le contrat ou l'accord en question, conformément aux clauses du contrat.

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument du patrimoine conformément au fond économique du marché contractuel et avec les définitions d'actif financier, passif financier ou d'instrument du patrimoine.

La société classe les instruments financiers dans les différentes catégories tenant compte des caractéristiques et des intentions de la Société au moment de leur reconnaissance initiale.

Les instruments financiers, aux fins d'évaluation, seront classés dans l'une des catégories suivantes :

1. Prêts et créances et débits et dettes
2. Investissements dans le patrimoine d'entreprises du Groupe, multi-groupes et d'entreprises liées.

Les principaux instruments financiers de la société se correspondent avec les espèces et autres actifs liquides équivalentes, prêts et postes à encaisser et débits et lots à payer et des investissements dans le patrimoine d'entreprises du groupe.

e.1) Espèces et autres actifs liquides équivalents

La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan comprennent les espèces en caisse et les comptes bancaires, les dépôts à vue et les autres investissements très liquides avec une échéance de moins de trois mois. Ces postes sont enregistrés à leur coût historique, qui ne diffère pas de beaucoup de leur valeur de réalisation.

e.2) Prêts et postes à encaisser et débits et postes à payer

e.2.1) Prêts et postes à encaisser

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Crédits par opération commerciales : actifs financiers générés pour la vente de biens et la prestation de services pour opérations de trafic, et
- b) Créances pour opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ni des dérivés, ne sont pas d'origine commerciale, dont les encaissements sont des sommes déterminées ou déterminables et qui ne sont pas négociés dans un marché actif. Elles n'incluent pas les actifs financiers pour lesquelles la Société pourrait ne pas récupérer substantiellement tout l'investissement initial, pour des raisons autres que la perte de la valeur du crédit. Ces derniers sont classés comme étant disponibles à la vente.

e.2.2) Débits et postes à payer

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Débits pour opérations commerciales : passifs financiers venant de l'achat de biens et de services dans les opérations courantes ;
- b) Débits pour opérations non commerciales : passifs financiers que, n'étant pas des instruments dérivés, ne sont pas d'origine commerciale.

Au départ, les actifs et passifs financiers compris dans ce catégorie sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Malgré ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, les montants portés au crédit et au débit issus des opérations commerciales ayant une échéance non supérieure à un an et qui ne comportent pas de taux d'intérêt contractuel ainsi que, le cas échéant, les acomptes et les crédits accordés au personnel, les dividendes à encaisser et les débours exigés sur des instruments du patrimoine, dont le montant doit être reçu à court terme, et les débours exigés par des tiers sur des participations dont le montant doit être payé à court terme sont évalués selon leur valeur nominale lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de liquidité ne s'avère pas important.

Les évaluations postérieures, tant d'actifs que de passifs, sont faites selon leur coût amorti. Les intérêts produits sont comptabilisés dans le compte de résultat, en appliquant la méthode de l'intérêt effectif. Cela dit, les crédits et les débits, dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui sont évalués au départ selon leur valeur nominale continueront d'être évalués à ce montant à moins que, dans le cas des crédits, il y ait eu perte de valeur.

À la clôture de l'exercice, des corrections d'évaluation seront faites s'il devait y avoir une constatation objective que la valeur d'une créance ait diminuée, c'est-à-dire que l'on constate une réduction ou un retard dans les flux de trésorerie estimés futurs en rapport avec cet actif.

e.3) Investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, associées et multi-groupe

Y compris les investissements dans le patrimoine des entreprises sur lesquelles il y a un contrôle (entreprises du groupe) d'ensemble moyennant un accord statutaire ou contractuel avec un ou plusieurs actionnaires (entreprise multi-groupe) ou il est exercé une influence significative (entreprises associées).

Au départ, ces investissements sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Par la suite, ils sont évalués à leur prix coûtant, moins, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation en raison des pertes de leur valeur.

À la clôture de l'exercice et lorsqu'il y a une constatation objective que la valeur comptable d'un investissement ne sera pas récupérable, les corrections d'évaluation nécessaires seront apportées.

Le montant de la correction évaluative est déterminé comme la différence entre la valeur comptable et le montant récupérable, entendant ce dernier comme le plus grand montant entre sa valeur raisonnable moins les coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs dérivés de l'investissement, calculé moyennant l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par l'entreprise participée, en provenance tant de ses activités ordinaires que de son aliénation ou cessation par rapport aux comptes.

Sauf s'il existait une meilleure preuve du montant récupérable des investissements, lors de l'estimation de la détérioration il sera pris en considération le patrimoine net de l'entité participée, corrigé par les plus-values tacites existantes à la date de l'évaluation.

Le cas échéant, lors de la détermination du patrimoine net des sociétés participées aux fins de ce qui a été indiqué à l'alinéa précédent, il a été tenu en compte dans les cas où la Société participée participerait à son tour dans une autre, celui qui découle des comptes annuels consolidés élaborés en appliquant les critères inclus dans le Code de commerce et ses normes de développement.

Les corrections d'évaluation en raison de la perte de la valeur et, le cas échéant, leur compensation sont enregistrées comme des charges ou des produits, respectivement, dans le compte de résultat. La compensation de la perte de valeur aura comme limite la valeur comptable de l'investissement qui serait reconnue à la date de la compensation si la perte de valeur n'avait pas été enregistrée.

e.4) Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers inclus initialement dans la catégorie de maintenus pour négocier ou à valeur raisonnable avec des changements sur le Compte des pertes et profits, ne peuvent pas être reclassés dans d'autres catégories, ni de celles-ci dans celles-là, sauf quand il soit pertinent de classer l'actif comme un investissement sur le patrimoine des entreprises du groupe, multi-groupe ou associées.

e.5) Cessation des actifs financiers

Un actif financier, ou une partie de celui-ci, est rayé des comptes lorsqu'ils expirent ou quand les droits contractuels sont cédés sur les flux de trésorerie de l'actif financier et que les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété sont transférés de façon substantielle.

Lorsqu'un actif financier est rayé des comptes, la différence entre la contre-prestation reçue nette des coûts de transaction attribuables, en considérant n'importe quel nouvel actif obtenu, moins n'importe quel passif assumé et la valeur comptable de l'actif financier, plus tout montant cumulé qui aurait été reconnu directement dans les capitaux propres détermine le gain ou la perte issu du fait d'avoir rayé des comptes ledit actif et fait partie du résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

e.6) Cessation de passifs financiers

Un passif financier est rayé des comptes lorsque l'obligation correspondante s'éteint.

La différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie de celui-ci qui est rayé des comptes et la contre-prestation payée, inclus dans les coûts de transaction attribuables ainsi que tout actif cédé autre que des liquidités, ou passif assumé, est reflétée dans le compte de résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

e.7) Intérêts et dividendes reçus d'actifs financiers

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers produits après l'acquisition sont reflétés dans le compte de résultat.

Les intérêts doivent être reflétés en utilisant la méthode d'intérêt effectif et les dividendes lorsque le droit de l'associé à les recevoir est déclaré. À cette fin, dans l'évaluation initiale des actifs financiers, on a enregistré de façon indépendante, selon leur échéance, le montant des intérêts explicites produits et non échus à ce moment ainsi que le montant des dividendes accordées par l'organe compétent au moment de l'acquisition.

e.8) Cautions remises

Les cautions remises par baux opérationnels et prestation de services, la différence entre leur valeur raisonnable et le montant déboursé est enregistré comme un paiement anticipé pour le bail ou la prestation du service. En cas de cautions remises à court terme, elles seront évaluées pour le montant déboursé.

Les cautions remises par baux opérationnels sont évalués à leur valeur raisonnable.

e.9) Détérioration de la valeur d'actifs financiers

Un actif financier ou groupe d'actifs financiers est détérioré et il s'est produit une perte par détérioration, s'il existe une preuve objective de la détérioration résultant d'un ou plusieurs évènements qui ont survenu après la reconnaissance initiale de l'actif et cet évènement ou évènements qui ont provoqué la perte ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de manière fiable.

La Société suit le critère d'enregistrer les corrections évaluatives pertinentes par détérioration d'emprunts et postes à encaisser et instruments de dette, quand il s'est produit une réduction ou retard par rapport aux flux de trésorerie estimés futurs.

De même, dans le cas des instruments du patrimoine, il existe une détérioration de la valeur quand il se produit le manque de récupérabilité de la valeur comptable de l'actif.

f) Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère

Les transactions en devises sont comptabilisées pour leur contre-valeur en euros, aux taux de change comptant en vigueur à la date de leur réalisation.

À la clôture de chaque période, les actifs et les passifs non monétaires évalués à leur valeur raisonnable, sont évalués en appliquant le taux de change de la date de détermination de la valeur raisonnable, c'est-à-dire, à la clôture de l'exercice. Lorsque les pertes et les profits découlant des changements dans l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus directement sur le patrimoine net, toute différence de change est reconnue également de manière directe sur le Patrimoine net. Au contraire, lorsque les pertes ou profits découlant des changements sur l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus sur le Compte de Pertes et Profits de l'exercice, toute différence de change est reconnue sur le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère ont été convertis en euros en appliquant le taux existant à la clôture de l'exercice, tandis que les non monétaires évalués à coût historique ont été convertis en appliquant le taux de change de la date où les transactions ont eu lieu.

Les différences positives et négatives qui sont mises en évidence dans les transactions en monnaie étrangère et dans la conversion en euros des actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère, sont reconnues dans les résultats.

g) Impôts sur les bénéfices

À partir de l'exercice 2013, les sociétés du Groupe sises en Espagne payent des impôts sous le régime spécial de Consolidation fiscale, dans le groupe dont la Société est à la tête.

Le coût ou revenu pour impôt sur les bénéfices est calculé à travers l'addition du coût ou revenu pour l'impôt courant plus la partie correspondante au frais ou revenu pour impôt différé.

L'impôt courant est la somme qui résulte de l'application du type de taxation sur la base imposable de l'exercice. Les déductions et autres profits fiscaux sur le quota de l'impôt, hormis les rétentions et les acomptes, ainsi que les pertes fiscales compensables d'exercices précédents et appliquées effectivement au long de l'exercice, donneront lieu à un montant inférieur de l'impôt circulant.

De son côté, le coût ou revenu pour impôt différé correspond à la reconnaissance et à l'annulation des actifs pour impôt différé à cause des différences temporaires déductibles, par le droit à compenser les pertes fiscales au long d'exercices postérieurs et par déductions et autres avantages fiscaux non utilisés en cours d'application et passifs pour impôts différés à cause de différences temporaires imposables.

Les actifs et les passifs pour impôt différé sont évalués selon les taux de taxation attendus au moment de leur réversion.

Des passifs pour impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires imposables, excepté celles découlant de la reconnaissance initiale de fonds de commerce ou d'autres actifs et passifs au long d'une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui n'est pas une combinaison d'affaires.

Conformément aux principes de prudence, il n'est reconnu que les actifs pour impôt différé dans la mesure où il sera estimé probable l'obtention de profits futurs permettant leur application. Sans préjudice de ce qui a été dit précédemment, il n'est pas reconnu d'actifs pour impôt différé correspondants à des différences temporaires déductibles découlant de la reconnaissance initiale d'actifs et passifs au long d'une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui n'est pas une combinaison d'affaires.

Aussi bien le coût que le revenu pour impôt circulant que différé sont inscrits sur le compte de pertes et profits. Nonobstant, les actifs et passifs pour impôt circulant et différé en rapport avec une transaction ou évènement reconnu directement dans un poste de capitaux propres, sont reconnus à la charge ou paiement dudit poste.

À chaque clôture comptable nous révisons les impôts différés enregistrés dans le but de vérifier qu'ils sont toujours en vigueur en effectuant les corrections pertinentes sur ces derniers. De même, il est évalué les actifs pour impôt différé reconnus et ceux qui n'ont pas été enregistrés précédemment, en éliminant les actifs reconnus si leur récupération n'est plus probable, ou en enregistrant tout actif de cette nature non reconnu précédemment, dans la mesure où leur récupération deviendra possible grâce à des bénéfices fiscaux futurs.

h) Recettes et dépenses

Les recettes et dépenses sont imputées en fonction du critère de comptabilisation, c'est-à-dire, du moment où se produit l'échange réel des biens et services auxquelles elles correspondent, indépendamment du moment où se produit le mouvement monétaire ou financier qui en est dérivé.

Les recettes provenant de la vente de biens et de la prestation de services sont évaluées en fonction de la valeur raisonnable de la contrepartie, reçue ou à recevoir, qui en est dérivée et qui, sauf preuve contraire, est le prix convenu pour lesdits biens ou services, moins le montant de tout décompte, remise sur le prix ou autres postes similaires que la Société peut accorder ainsi que les intérêts intégrés à la valeur nominale des crédits.

Les recettes pour prestations de services sont reconnues lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable, en prenant en compte, pour cela, le pourcentage de réalisation du service à la date de la clôture de l'exercice. Par conséquent, seules sont comptabilisées les recettes provenant de la prestation de services pour lesquelles toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) Le montant des recettes peut être évalué de manière fiable.
- b) Il est probable que la Société reçoive les bénéfices ou avantages économiques dérivés de la transaction.
- c) Le niveau de réalisation de la transaction, à la date de clôture de l'exercice, peut être évalué de manière fiable et
- d) Les coûts déjà encourus lors de la prestation, ainsi que ceux qui sont à encourir jusqu'à la fin de la prestation, peuvent être évalués de manière fiable.

i) Provisions et risques

Les obligations existantes à la clôture de la période, surgies à conséquence d'évènements passés dont il pourrait se dériver des préjudices patrimoniaux pour la Société et dont le montant ou moment d'annulation sont indéterminés, sont enregistrés dans le bilan de situation comme des provisions et sont évaluées à leur valeur actuelle par rapport à la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer l'obligation à un tiers.

La pratique suivie par la Société en ce qui concerne les provisions et les contingences est la suivante :

i.1) Provisions

Soldes créditeurs couvrant des obligations actuelles découlant d'événements passés, dont le règlement entraînera probablement une sortie de ressources, mais qui sont indéterminées quant à leur montant et à la date de règlement.

i.2) Passifs contingents

Obligations possibles faisant suite à des événements passés, dont la matérialisation future est conditionnée par le fait que surviennent ou pas un ou plusieurs événements futurs échappant à la volonté de la Société.

Les ajustements provenant de l'actualisation de la provision sont enregistrés comme un frais financier dès qu'ils sont courus. Aucun type de réduction n'est effectué dans le cas des provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, à condition que les répercussions financières ne soient pas significatives.

On ne déduit pas le montant de la dette de la compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de l'obligation : la compensation est inscrite comme un actif, s'il n'y a pas de doutes quant au recouvrement de ce remboursement.

j) Éléments patrimoniaux de nature environnementale

La Société, en raison de la nature de ses activités, ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe aucune provision pour risques et charges ni de contingences liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

k) Regroupement d'entreprises

Dans le cas d'acquisition d'actions dans le capital d'une entreprise, l'entreprise d'investissement, dans ses comptes annuels individuels, évaluera l'investissement dans le patrimoine d'autres entreprises initialement au coût, ce qui équivalra à la valeur raisonnable de la contrepartie remise plus les coûts de transaction lui étant directement attribuables.

l) Transactions entre parties liées

Règle générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction entre entreprises liées sont comptabilisés au moment initial selon leur valeur raisonnable. Le cas échéant, si le prix fixé pour une opération différait de sa valeur raisonnable, la différence sera enregistrée selon la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

m) Paiements basés sur des instruments de patrimoine

La Société maintient un plan de compensation à la Direction qui consiste à remettre des options sur les actions d'Antevenio.

Lesdits plans sont évalués à leur valeur raisonnable au moment initial où elle est établie à travers une méthode de calcul financier généralement accepté, qui entre autres, considère le prix d'exercice de l'option, la volatilité, le délai de l'exercice, les dividendes attendus et le taux d'intérêt libre de risque.

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultats, comme frais de personnel, est réalisée sur la base de leur rapport au long de la période de temps établie comme une condition requise de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, à l'exception des options octroyées en 2016 ont été intégralement comptabilisés, selon le principe de prudence, en charges de personnel à la date initiale, en contrepartie du patrimoine net et sans réaliser aucune sorte de réévaluation sur son évaluation initiale. Depuis l'examen de ces dépenses est une augmentation des capitaux propres (« Autres instruments de capitaux propres »), pas d'effet sur la valeur liquidative de Antevenio SA et de ses filiales. Cependant, à la date de clôture, la Société révisé ses estimations originales sur le nombre d'options que l'on espère puissent être exercées et reconnaît, le cas échéant, l'impact de cette révision sur le compte de résultats avec l'ajustement correspondant au patrimoine net.

n) Tableau des flux de trésorerie

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend tant les espèces en caisse que les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de la Société, ils sont convertibles en argent liquide, ils ont des échéances initiales non supérieures à trois mois et ils sont sujets à un risque peu élevé de variations de leur valeur.

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire, les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque de variation de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires de la Société, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des liquidités ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des variations de taille et de composition des capitaux propres nets et des passifs d'ordre financier.

5. IMMOBILISATION CORPORELLE

Le détail et le mouvement des immobilisations corporelles est le suivant :

COÛT	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERTS	31.12.2016
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	417 535	41 417	(9 752)	-	449 200
TOTAL COÛT	417 535	41 417	(9 752)	-	449 200

AMORTISSEMENT CUMULÉ	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERTS	31.12.2016
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	(302 943)	(31 973)	9 752	(4 144)	(329 308)
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	(302 943)	(31 973)	9 752	(4 144)	(329 308)

APPROVISIONNEMENTS PAR DÉPRÉCIATION	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERTS	31.12.2016
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	(4 144)	-	-	4 144	-
TOTAL APPROVISIONNEMENTS	(4 144)	-	-	4 144	-

NET	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TRANSFERTS	31.12.2016
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	110 448	9 444	-	-	119 892
TOTAL DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE	110 448	9 444	-	-	119 892

COÛT	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	319 804	97 731	-	417 535
TOTAL COÛT	319 804	97 731	-	417 535

AMORTISSEMENT CUMULÉ	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	(270 078)	(32 865)	-	(302 943)
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	(270 078)	(32 865)	-	(302 943)

APPROVISIONNEMENTS PAR DÉPRÉCIATION	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	(4 144)	-	-	(4 144)
TOTAL APPROVISIONNEMENTS	(4 144)	-	-	(4 144)

NET	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	45 582	64 866	-	110 448
TOTAL DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE	45 582	64 866	-	110 448

Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

COMPTE	31.12.2015	31.12.2016
Installations techniques, machineries, outillage, mobilisations et autres immobilisations corporelles.	264 317	272 282
TOTAL COÛT	264 317	272 282

Autres informations

Au 31 décembre 2016 et 2015, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations corporelles acquis auprès d'entreprises du groupe ni d'éléments d'immobilisations corporelles en dehors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2016 et 2015, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2016 et 2015, les biens de la Société sont assurés par une police d'assurance. Les administrateurs de la Société considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail et le mouvement des immobilisations incorporelles est le suivant :

COÛT	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2016
Applications informatiques	107 286	2 900	-	110 186
TOTAL COÛT	107 286	2 900	-	110 186

AMORTISSEMENT CUMULÉ	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2016
Applications informatiques	(54 121)	(20 082)	-	(74 203)
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	(54 121)	(20 082)	-	(74 203)

APPROVISIONNEMENT PAR DÉPRÉCIATION	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2016
Applications informatiques	(9 316)	-	-	(9 316)
TOTAL DÉPRÉCIATION	(9 316)	-	-	(9 316)

NET	31.12.2015	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2016
Applications informatiques	43 850	(17 182)	-	26 668
TOTAL DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE	43 850	(17 182)	-	26 668

COÛT	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Applications informatiques	107 286	-	-	107 286
TOTAL COÛT	107 286	-	-	107 286

AMORTISSEMENT CUMULÉ	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Applications informatiques	(31 647)	(22 474)	-	(54 121)
TOTAL AMORTISSEMENT CUMULÉ	(31 647)	(22 474)	-	(54 121)

APPROVISIONNEMENT PAR DÉPRÉCIATION	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Applications informatiques	(10 965)	-	1 650	(9 316)
TOTAL DÉPRÉCIATION	(10 965)	-	1 650	(9 316)

NET	31.12.2014	INSCRIPTIONS	RETRAITS	31.12.2015
Applications informatiques	64 674	(22 474)	1 650	43 850
TOTAL DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE	64 674	(22 474)	1 650	43 850

Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

COMPTE	31.12.2015	31.12.2016
Applications informatiques	25 090	42 695
TOTAL COÛT	25 090	42 695

Autres informations

Au 31 décembre 2016 et 2015, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations incorporelles acquis auprès d'entreprises du groupe ni d'éléments d'immobilisations en dehors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2016 et 2015, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

7. BAUX ET AUTRES OPÉRATIONS DE NATURE SIMILAIRE**7.1) Locations simples (la Société comme locataire)**

La saisie sur les résultats des exercices 2016 et 2015 au titre de bail opérationnel s'est élevée à 257 883 euros et 233 274 euros, respectivement.

La Société loue plusieurs appartements à Madrid (rue Marqués de Riscal n°11) où elle développe son activité.

Il n'existe pas de paiements futurs minimaux du contrat de location ne pouvant être annulés à la clôture de chaque période comprise dans ces Comptes annuels.

7.2) Baux financiers

La société a passé un contrat de bail financier des équipements d'information pour développer son activité. Le contrat principal de bail financier détenu par la société a été passé avec l'entité financière BBVA, restant au 31 décembre 2016 un montant en instance de paiement de 33 806 euros enregistrés dans l'épigraphe de Créanciers par bail financier dans le passif circulant et non circulant, arrivant à échéance le 28 juillet 2020. (voir Note 8.2.2)

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société classe les instruments financiers en fonction de l'intention qu'elle a par rapport à ceux-ci dans les catégories et portefeuilles suivants :

8.1) Actifs financiers

Le détail d'actifs financiers au long terme au 31 décembre 2016 et 2015, sauf les investissements sur le patrimoine d'entreprises du groupe, multi-groupe et associés, qui est montré à la Note 9, est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	1 815 194	1 569 499	1 815 194	1 569 499
Total	1 815 194	1 569 499	1 815 194	1 569 499

Le détail des actifs financiers à court terme aux 31 décembre 2016 et 2015 est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Trésorerie et autres actifs liquides (note 8.1.a)	805 062	752 826	805 062	752 826
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	2 536 902	2 363 598	2 536 902	2 363 598
Total	3 341 964	3 116 424	3 341 964	3 116 424

Trésorerie et autres actifs liquides équivalents

Le détail desdits actifs, est le suivant :

	Solde au 31/12/16	Solde au 31/12/15
Investissements de grande liquidité (a)	300 000	626 000
Comptes courants et caisse	505 062	126 826
Total	805 062	752 826

(a) Elle correspond aux dépôts bancaires dans différentes entités financières. Ces dépôts sont disponibles et liquidables, avec un jour de marge à partir de l'annulation.

8.1.1) Prêts et postes à encaisser

La composition de cette épigraphe, est la suivante :

	Solde au 31/12/2016		Solde au 12/31/2015	
	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme
Crédits pour opérations commerciales				
Clients entreprises du groupe (note. 19)	-	2 470 795	-	1 679 719
Clients tiers	-	3 760	-	12 995
Avances au personnel	-	94	-	1 528
Total crédits pour opérations commerciales	-	2 474 649	-	1 694 242
Crédits pour opérations non commerciales				
Crédits et intérêts aux entreprises du groupe (rem. 19)	1 762 000	-	1 512 000	-
Compte courant avec entreprises du groupe (note. 19)	-	-	-	613 102
Dividende à encaisser des entreprises du groupe (note 19)	-	-	-	-
Valeurs représentatives de dette	-	60 753	-	55 903
Crédits à des tiers	29 991	-	29 991	-
Garanties et dépôts	23 202	1 500	27 508	351
Total crédits pour opérations non commerciales	1 815 194	62 253	1 569 499	669 356
Total	1 815 194	2 536 902	1 569 499	2 363 598

Les soldes débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser comprennent des détériorations causées par les risques d'insolvabilité, d'après le détail ci-joint :

Dépréciations	Solde au 31/12/2014	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application de la provision	Solde au 12/31/2015	Solde au 31/12/2016
Crédits pour opérations commerciales	(152 144)	(15 000)	47 958	(7 304)	(126 490)	(126 490)
Total	(126 490)				(126 490)	(126 490)

8.1.2) Autres informations relatives aux actifs financiers**a) Reclassements**

Aucun instrument financier n'a été reclassifié pendant l'exercice.

b) Classement par échéances

Les actifs financiers à long terme à la clôture de la chaque période ont une échéance supérieure à cinq ans.

À court terme, les crédits avec les entreprises du groupe avec rénovation annuelle sont inclus s'il n'existe aucune réclamation contraire de la part de la Société.

c) Actifs transmis sous garantie

Il n'existe pas d'actifs ni de passifs transmis sous garantie

8.2) Passifs financiers

Les passifs financiers au long terme au 31 décembre 2016 correspondent aux quotas dérivés de contrats de bail financier qui arrivent à échéance sur le long terme (voir note 7)

Le détail des passifs financiers à court terme, est le suivant :

	Dettes envers des établissements de crédit		Autres		Total	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Débets et postes à payer (note 8.2.1)	13 376	7 902	2 420 040	1 838 682	2 433 416	1 846 584
Total	13 376	7 902	2 420 040	1 838 682	2 433 416	1 846 584

Le montant d' "Autres passifs financiers" à court terme au 31 décembre 2016, pour un montant de 192 678 euros (1 252 709 euros dans le poste "Autres passifs financiers" à long terme et 234 754 euros dans le Poste "Autres passifs financiers" à court terme au 31 décembre 2015) correspond à la dette dérivée de l'accord signé au long d'exercices précédents avec l'Équipe de direction de la Société participée Antevenio Publicité.

En raison de l'achat de la participation dans Antevenio Annoncez S.A.S.U. les années précédentes, l'équipe de direction de la société a reçu certains droits à l'exécution Antevenio S.A., sous réserve de la permanence de l'équipe de direction a été forcée, dont la valeur est calculée par rapport au résultat net de Antevenio Annoncez S.A.S.U. dans les années 2015 et 2016, avec une limite maximale à payer 1.500.000 euros.

Au cours des années précédentes, la Société, selon la meilleure estimation, a enregistré l'entière responsabilité de payer pour cet article.

Au long de l'exercice 2016, les conditions convenues dans l'accord pour lesquelles nous avons réalisé des approvisionnements d'obligations de paiement estimés n'ont pas été respectés. Pour tout cela, l'estimation réalisée des montants à payer ont été mis à jour suivant des critères financiers, en générant une réversion des montants approvisionnés pour une valeur de 1 132 404 euros compris dans l'épigraphe d'autres résultats sur le compte de pertes et profits (voir note 14 c).

8.2.1) Débits et postes à payer

Son détail est indiqué ci-après :

	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs	459 586	625 323
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées (note 19)	311 759	397 660
Créditeurs variés	367 302	256 187
Total soldes correspondant à des opérations commerciales	1 138 648	1 279 170
Dettes avec des entités de crédit	13 376	7 902
Créances pour bail financier	20 225	35 530
Autres passifs financiers	200 846	234 754
Prêts et autres dettes	234 446	278 186
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	244 059	192 655
Avances de clients	9 317	96 573
Total soldes correspondant à des opérations non commerciales	253 376	289 228
Dettes avec des entreprises du groupe et associés à court terme (Note 19)	1 198 162	-
Total des dettes contractées avec le groupe	1 198 162	-
Total Débits et postes à payer	2 824 632	1 846 584

8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers**a) Classement par échéances**

La société, au 31 décembre 2016, ne maintient enregistré comme passif financier à long terme que les quotas futurs à payer pour le bail financier des équipements informatiques afin de développer son activité (voir Note 7.2).

Le détail de l'échéance par années des différents passifs financiers à long terme, arrivant à échéance déterminée ou déterminable, au 31 décembre 2016 et 2015, est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	À partir de 2021	Total
Dettes à long terme						
Créances pour bail financier	11 084	11 318	11 558	7 670	-	41 629
Total	11 084	11 318	11 558	7 670	-	41 629

	2017	2018	2019	2020	À partir de 2021	Total
Dettes à long terme						
Autres passifs financiers	1 252 709	-	-	-	-	1 252 709
Créances pour bail financier	4 843	-	-	-	-	4 843
Total	1 257 552	-	-	-	-	1 257 552

9. ENTREPRISES DU GROUPE, MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

Les participations au 31 décembre 2016 dans des entreprises du groupe, multi-groupe et associées sont décrites ci-après :

Entreprises du groupe	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
Antevenio S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexico SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U.	100	100	27 437	-	27 437
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicité S.A.S.U.	100	100	3 191 312	-	3 191 312
Antevenio Rich & Reach S.L.	100	100	3 000	-	3 000
			10 030 457	-	10 030 457

Les participations au 31 décembre 2015 dans des entreprises du groupe, multi-groupe et associées sont décrites ci-après :

Entreprises du groupe	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
Europermision S.L.	49,68	49,68	1 520	(627)	893
Antevenio S.R.L.	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance S.L.	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexico SA de CV	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U.	100	100	27 437	-	27 437
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicité S.A.S.U.	100	100	3 191 312	-	3 191 312
Antevenio Rich & Reach S.L.	100	100	3 000	-	3 000
			10 031 977	(627)	10 031 350

Le 14 octobre 2016 il y a eu lieu à une dissolution, liquidation et extinction de la société Europermision S.L., après l'approbation suivant l'accord de l'Assemblée générale extraordinaire et universelle des actionnaires tenue le 26 juillet 2016.

Aucune des Sociétés dans lesquelles une participation est réalisée ne cote en bourse.

Les administrateurs estiment que la valeur nette selon laquelle sont enregistrées les participations dans les sociétés dépendantes au 31 décembre 2016 est récupérable, tenant compte de l'estimation de leur participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par les entreprises participées, en provenance des activités ordinaires. Les hypothèses sur lesquelles la direction s'est appuyée pour ses projections de flux de trésorerie, en vue de soutenir la valeur récupérable des investissements étaient :

- Il a été projeté des flux de trésorerie sur 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la Direction de la Société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été réalisé en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.
- Le taux de remise appliqué a été approximativement de 12%

À la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2016, il n'a pas été mis en évidence de situations obligeant à changer les hypothèses et conclusions atteintes par la Société à la clôture de l'exercice 2015.

L'objet et le siège social des sociétés dans lesquelles une participation est réalisée sont décrits ci-après :

Europermision, S.L. Son objet social consiste à développer et commercialiser des bases de données à des fins commerciales. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

Le 14 octobre 2016 il y a eu lieu à une dissolution, liquidation et extinction de la société Europermision S.L., après l'approbation suivant l'accord de l'Assemblée générale extraordinaire et universelle des actionnaires tenue le 26 juillet 2016.

Mamvo Performance, S.L. (Unipersonnel) Son objet social est fondé sur la Publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contact utiles. Son domicile social se trouve à la rue Marqués del Riscal, 11, Madrid.

Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (Unipersonnelle). Son objet social est fondé sur le conseil adressé à des entreprises en rapport avec la communication commerciale. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

Antevenio S.R.L. (unipersonnelle). Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing sur internet. Son domicile social se trouve Viale Abruzzi 13/A20131. Milan (Italie)

Antevenio ESP, S.L. (Unipersonnel), dénommée précédemment, **Diálogo Media, S.L. (Unipersonnelle)**, et **Antevenio Mobile, S.L.U.** Son objet social est fondé sur la prestation de services à travers des réseaux de données pour les mobiles et autres dispositifs électroniques de contenus multimédia. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

Antevenio France, S.R.L. (Unipersonnelle) Son objet social est fondé sur la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, l'étude, la diffusion et la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son siège social se trouve à 120, Av. Du General Leclerc, Paris, France.

Antevenio Mexique, S.A. de CV. Son objet social consiste en la prestation d'autres services de publicité. Son siège social se trouve au Mexique. Son siège social se trouve à la rue Mariano Escobedo, N°. 373 Int. 101, Chapultepec Morales, Miguel Hidalgo, 11570 México D.F.

Antevenio Publicité S.A.S.U., dénommée précédemment Clash Media SARL. Son objet social consiste en la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, en l'étude, en la diffusion et en la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son siège social se trouve à 32 Rue de Londres, 75009, Paris.

Antevenio Rich and Reach, S.L. (Unipersonnelle). Son objet social est la prestation de services sur Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne, la prestation de services de publicité et de marketing numérique, l'exploitation et la commercialisation d'espaces publicitaires, l'exploitation de réseaux sociaux et les entourages Web. Son domicile social se trouve à la rue Marqués de Riscal, N°11, Madrid.

Le résumé des patrimoines nets des sociétés participées au 31 décembre 2016 est celui qui est montré ensuite, en euros :

	Capital Social	Réserves	Résultats négatifs exercices antérieurs	Subventions	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Antevenio, S.R.L.	10 000	2 908 986	-	-	(86 091)	2 832 895
Mamvo Performance S.L.	33 967	3 118 867	(1 449 514)	44 373	643 942	2 391 635
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	24 169	(564 367)	-	(455 350)	(895 745)
Antevenio Mexique	4 537	-	(17 615)	-	412 774	399 696
Antevenio ESP S.L.U (auparavant Diálogo Media S.L)	3 010	747 173	-	-	1561 000	2 311 183
Codigo Barras Network S.L.U.	4 639	730 055	(1 352 154)	-	144 663	(472 797)
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	(757 532)	-	(4 989)	(760 520)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	421 338	-	-	341 986	865 237
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	151 702	(26 240)	-	(318 002)	(189 540)

Le résumé des patrimoines nets des sociétés participées au 31 décembre 2015 est celui qui est montré ensuite, en euros :

	Capital Social	Réserves	Résultats négatifs exercices antérieurs	Subventions	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Europemission S.L.	3 060	-	(2 205)	-	-	855
Antevenio, S.R.L.	10 000	2 974 745	-	-	(32 091)	2 952 654
Mamvo Performance S.L.	33 967	3 118 867	(1 464 183)	52 675	14 669	1 755 996
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	24 169	(197 007)	-	(367 360)	(440 398)
Antevenio Mexique	4 537	-	(283 758)	-	270 996	(8 225)
Antevenio ESP S.L.U (auparavant Diálogo Media S.L)	3 010	343 070	(640 671)	-	1 044 775	750 183
Codigo Barras Network S.L.U.	4 639	730 055	(921 592)	-	(430 562)	(617 460)
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	(751 936)	-	(5 596)	(755 532)
Antevenio Publicidad S.A.S.U.	101 913	1 387	(240 290)	-	659 462	522 473
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	-	(193 443)	-	318 906	128 462

10. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités de la Société sont exposées à plusieurs types de risques financiers, parmi lesquels il ressort les risques de crédit et les risques de marché.

10.1.1) Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de la Société sont les soldes de caisse, la trésorerie et les crédits aux entreprises du groupe, les débiteurs commerciaux et les autres comptes à encaisser, et les investissements, qui représentent l'exposition maximale de la Société au risque de crédit en lien avec les actifs financiers.

Le risque de crédit de la Société est principalement attribué à ses dettes commerciales et à la récupérabilité des crédits avec les entreprises du groupe. Les montants se reflètent dans le bilan de situation net de provisions pour insolvabilité, estimés par la direction de la Société en fonction de l'expérience des exercices antérieurs et de leur évaluation de l'environnement économique actuel.

10.1.2) Exposition au risque de liquidité

La Société maintient une politique de liquidité qui consiste à conserver les soldes des comptes disponibles en vue de garantir les paiements dérivés de la réalisation de l'activité elle-même.

10.1.3) Risque de taux de change

La Société n'est pas exposée à un risque important de type de changement, c'est pourquoi aucune opération avec des instruments financiers de couverture n'est réalisée.

11. CAPITAUX PROPRES

11.1) Capital Social

Au 31 décembre 2016 et 2015, le capital social est représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euros nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68 % du capital social d'Antevenio, S.A., représenté par 785 905 actions de 0,055 euros nominales chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et conseiller délégué de la société David Novick, propriétaire à ce moment-là de 11,89 % du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions de 0,055 euros nominales chacune, à un prix de 6 euros par action.

Suite au changement dans l'actionnariat précédent, la société ISP a lancé une Offre publique volontaire d'acquisition sur le reste des actionnaires de la Société, qui a été close avec une acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentatives de 32,34 % du capital social d'Antevenio S.A. La société Aliada Investment B.V. a transféré postérieurement ses actions à ISP, par conséquent, ISP détiendra dorénavant 83,09 % du capital social d'Antevenio SA.

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

	31/12/2016	
	Nb. d'actions	% participation
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	3 496 008	83,09%
Free-float	404 340	9,61%
Nextstage	307 147	7,30%
Total	4 207 495	100,00%

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

	31/12/2015	
	Nb. d'actions	% participation
Aliada Investment BV	848 976	20,18%
Joshua David Novick	500 271	11,89%
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	785 905	18,68%
Nextstage	648 375	15,41%
Autres	1 423 968	33,84%
Total	4 207 495	100,00%

11.2) Réserves

Le détail des Réserves au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 est le suivant :

Réserves	31/12/2016	31/12/2015
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	3 615 444	2 685 546
Prime d'émission des actions	8 189 787	8 189 787
Total	11 851 514	10 921 615

a) Réserve légale

Conformément aux dispositions légales, l'usage des réserves légales est restreint. Toute société commerciale ayant la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10% de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 31 décembre 2016, la Réserve légale était dotée dans sa totalité.

b) Dividendes

Au 31 décembre 2016 et 2015, aucune répartition de dividendes n'a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire et universelle des actionnaires.

c) Prime d'émission

Cette réserve a été générée suite à l'augmentation de capital de l'exercice 2007. Elle est soumise aux mêmes plafonds et peut couvrir les mêmes besoins que les réserves volontaires y compris sa conversion en capital social.

d) Actions propres

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a convenu le 25 juin 2014 autoriser l'acquisition d'un maximum de 10% du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation a été accordé pour une période de 18 mois à compter de la passation du marché.

En vertu dudit accord, la Société a acquis au long de l'exercice 2014 un total de 8 348 actions, dont le montant s'élève à 21 705 euros.

De plus, le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres à un prix unitaire par action de 2,59 euros.

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, la Société possède 198 348 actions propres, qui représentent 4,7% du capital social. Le montant total que représentent ces actions s'élève à 513 805 euros.

Il n'y a pas eu de mouvements d'actions propres dans la société pendant l'exercice 2016.

12. DEVISE ÉTRANGÈRE

Le montant des différences de change reconnues dans le résultat au 31 décembre 2016 et 2015 est le suivant :

Différences de change	31/12/2016	31/12/2015
Différences positives de change :		
Réalisées au cours de l'exercice	1 875	31 378
Différences négatives de change :		
Réalisées au cours de l'exercice	(8 396)	(18 293)
Total	(6 521)	13 085

Les éléments de l'actif et du passif dénommés en monnaie étrangère correspondent à des soldes de débiteurs, de créanciers et de trésorerie, et font tous partie de l'actif et passif circulant.

Les transactions en monnaie étrangère au long de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et 2015 ne sont pas significatifs en rapport avec les Comptes annuels.

13. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques est le suivant :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
Taxe sur la Valeur Ajoutée	-	(356 221)	-	(228 784)
Actifs pour impôt différé (*)	273 382	-	6 392	-
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	-	-	324	-
Trésor public, débiteur remboursement d'impôts	297 617	-	181 946	-
Trésor public, créances par c/f	-	(5 973)	-	(5 973)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(53 526)	-	(41 020)
Impôt sur les Sociétés	-	(28 404)	-	(28 404)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(13 979)	-	(13 256)
	570 999	(458 102)	188 662	(317 437)

(*) Classé dans le Bilan dans l'actif non circulant.

Conformément à ce qui a été établi à l'Article 39 de la Loi 27/2014, du 27 novembre, de l'Impôt sur les Sociétés, au long de l'exercice 2016, la Société, à travers le groupe fiscal, a monétisé, suite à des prélèvements pour R&D+I, un montant total de 161 610 euros enregistrés dans le Trésor public, qui doit retourner les impôts (101 446 euros au long de l'exercice 2015).

Situation fiscale

Pour les impôts auxquelles la Société est assujettie, les derniers quatre exercices sont ouverts à l'inspection de la part des autorités fiscales.

D'après les dispositions légales en vigueur, les liquidations des impôts ne peuvent pas être considérées définitives jusqu'à ce qu'elles n'aient pas été inspectées par les autorités fiscales ou jusqu'à ce qu'il se soit écoulé le délai de prescription de quatre ans. En conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des montants passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par la Société, puissent apparaître. Nonobstant, les Administrateurs considèrent que lesdits passifs, dans le cas où ils auraient lieu, ne serait pas significatifs par rapport aux fonds propres et aux résultats annuels obtenus.

Impôt sur les bénéfices

Le rapprochement du montant net des recettes et dépenses de l'exercice avec la base imposable de l'impôt sur les bénéfices est le suivant :

	Compte de Pertes et Profits			Compte de Pertes et Profits		
Résultat de l'exercice (après impôts)	(11 009)			929 898		
	Augmentations	Baisse	Effet net	Augmentations	Baisse	Effet net
Impôt sur les sociétés (2)	6 376	-	6 376	-	(7 288)	(7 288)
Différences permanentes	-	(1 109 624)	(1 109 624)	-	(50 637)	(50 637)
Différences temporaires	1 070 700	-	1 070 700	-	(87 950)	(87 950)
Exonération à cause de la double imposition internationale	-	-	-	-	(1 000 000)	(1 000 000)
Autres	-	-	-	-	-	-
Base imposable (résultat fiscal)	-	-	(43 557)	-	-	(215 977)
Déductions par R&D+i	-	-	-	-	-	-
Revenu net imposable	-	-	-	-	-	-
Rétentions et acomptes	-	-	(62 328)	-	-	(324)
Quota à verser/ (retourner) (1)	-	-	(62 328)	-	-	(324)

(1) La Société paye des impôts sous le Régime de consolidation fiscale en ce qui concerne l'impôt des sociétés

(2) Les revenus pour le montant sur les sociétés correspondant à la monétisation suite à des prélèvements pour R&D+I de la propre société.

Le détail des actifs pour impôt différé enregistrés est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Bases imposables négatives	273 382	6 392
Total actifs pour impôt différé	273 382	6 392

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans le bilan car les Administrateurs ont considéré que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs de la Société, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérés.

14. RECETTES ET DÉPENSES

a) Charges sociales

La composition de cette épigraphe sur le Compte de pertes et profits est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Sécurité sociale à la charge de la société	(107 897)	(100 622)
Autres coûts sociaux	(36 096)	(25 278)
Charges sociales	(143 992)	(125 900)

b) Résultats financiers

La composition de cette épigraphe sur le Compte de pertes et profits est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Revenus :		
Recettes de participations aux instruments de capitaux d'entreprises du groupe et associées	-	1 000 000
Revenus correspondant aux crédits avec des entreprises du groupe	52 919	55 107
Autres produits financiers	10 784	13 849
Total revenus	63 703	1 068 957
Dépenses :		
Autres charges financières	(13 011)	(7 468)
Pour la mise à jour des dettes	-	(10 480)
Total dépenses	(13 011)	(17 948)

c) Autres résultats

Au long de l'exercice 2016, il n'a pas été respecté les conditions convenues dans l'accord signé au long d'exercices précédents avec l'Équipe de direction de la Société participée Antevenio Publicité (voir note 16), suivant lesquelles nous avons réalisé les approvisionnements des obligations de paiement estimées. Pour tout cela, l'estimation réalisée des montants à payer ont été mis à jour suivant des critères financiers, en générant une réversion des montants approvisionnés pour une valeur de 1 132 404 euros, compris dans l'épigraphe d'autres résultats sur le compte de pertes et profits (voir note 8.2).

d) **Information Segmentée**

La répartition du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires de la Société, par catégories d'activités, est présentée ci-après :

Description de l'activité	31/12/2016		31/12/2015	
	Euros	%	Euros	%
Marketing et publicité en ligne	6 942	0%	27 888	1%
Prestation de services (Fees)	2 143 170	100%	2 188 368	99%
Total	2 150 111	100%	2 216 256	100%

Segmentation géographique	31/12/2016		31/12/2015	
	Euros	%	Euros	%
National	1 536 122	71%	1 427 410	65%
Europe	432 163	20%	601 931	27%
International non européen	181 826	9%	186 915	8%
Total	2 150 111	100%	2 216 256	100%

15. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

La Société ne possède pas d'actifs et n'a pas subi de dépenses destinées à la réduction de l'impact sur l'environnement et la protection et l'amélioration de l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

16. CAUTIONS ET GARANTIES

Au 31 décembre 2016 et 2015, la Société a porté caution auprès d'entités bancaires et organismes publics d'après le détail suivant :

Cautions	31/12/2016	31/12/2015
Location des bureaux principaux	53 812	52 377
Total	53 812	52 377

17. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS

Il n'y a pas eu de faits significatifs après la clôture de l'exercice et jusqu'à la date de formulation de ces comptes annuels.

18. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

18.1) Soldes entre des parties liées

Le détail des soldes maintenus avec des parties liées au 31 décembre 2016 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U	Antevenio France S.R.L.U	Antevenio México	Antevenio Argentine SR.L	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
A) ACTIF NON COURANT	100 000	500 000	600 000	-	262 000	-	-	-	-	300 000	1 762 000
1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme	100 000	500 000	600 000	-	262 000	-	-	-	-	300 000	1 762 000
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	500 000	600 000	-	262 000	-	-	-	-	300 000	1 762 000
Total Non courant	100 000	500 000	600 000	-	262 000	-	-	-	-	300 000	1 762 000
B) ACTIF COURANT	189 895	350 479	26 085	456 661	169 723	145 953	304 028	443 449	128 486	316 026	2 530 786
1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	179 002	350 479	2 336	456 661	169 723	145 953	304 028	443 449	128 486	290 677	2 470 795
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme											
b) Débiteurs entreprises du groupe	179 002	350 479	2 336	456 661	169 723	145 953	304 027,82	443 449	128 486	290 677	2 470 795
2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme	10 892	-	23 749	-	-	-	-	-	-	25 349	59 991
a) Crédits aux entreprises											-
b) Compte courant.	10 892		23 749							25 349	59 991
C) PASSIF COURANT	(73 499)	(608 121)	(282 921)	(176 258)	40 379	-	-	(30 000)	-	(379 500)	(1 509 921)
1. Dettes avec des entreprises du groupe et associées à court terme	(6 740)	(608 121)	(282 921)	(61 258)	40 379	-	-	-	-	(279 500)	(1 198 162)
2. Crédoeurs commerciaux et autres comptes à payer	(66 759)	-	-	(115 000)	-	-	-	(30 000)	-	(100 000)	(311 759)
a) Fournisseurs à court terme										(100 000)	(100 000)
b) Crédoeurs variés	(66 759)			(115 000)				(30 000)			(211 759)
Total courant	116 395	(257 642)	(256 836)	280 403	210 102	145 953	304 028	413 449	128 486	(57 354)	1 020 865

(1) Ces montants enregistrés correspondent aux crédits participatifs remis aux sociétés participées, dont les renouvellements sont réalisés de manière tacite de manière annuelle. Ces crédits participatifs sont accordés pour résoudre des situations patrimoniales des sociétés participées en vertu de l'article 363.1 e) de la Loi des Sociétés de Capital et de l'article 20 de la Modification de la Loi 43/1995 du 27 décembre, régulateur de l'impôt sur les Sociétés.

Le détail des soldes maintenus avec des parties liées au 31 décembre 2015 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U	Europemission	Marketing Manager S.L.U	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U	Antevenio France S.R.L.U	Antevenio México	Antevenio Argentine SR.L	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
A) ACTIF NON COURANT	100 000	-	-	250 000	600 000	262 000	-	-	-	-	300 000	1 512 000
1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme	100 000	-	-	250 000	600 000	262 000	-	-	-	-	300 000	1 512 000
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	-	-	250 000	600 000	262 000	-	-	-	-	300 000	1 512 000
Total Non courant	100 000	-	-	250 000	600 000	262 000	-	-	-	-	300 000	1 512 000
B) ACTIF COURANT	95 698	31 464	167 760	26 173	292 287	210 102	274 784	294 908	214 886	23 403	716 715	2 348 180
1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	28 639	29 318	213 285	-	144 561	169 723	274 784	294 908	214 886	23 403	286 213	1 679 719
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	28 639	29 318	213 285	-	144 561	169 723	274 784	294 908	214 886	23 403	286 213	1 679 719
b) Débiteurs entreprises du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme	67 059	2 147	(45 524)	26 173	147 725	40 379	-	-	-	-	430 502	668 461
a) Crédits aux entreprises	67 059	2 147	(45 524)	26 173	147 725	40 379	-	-	-	-	430 502	668 461
b) Compte courant.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C) PASSIF COURANT	(146 918)	(46 431)	-	-	(190 910)	-	-	(7 401)	(6 000)	-	-	(397 660)
1. Dettes avec des entreprises du groupe et associées à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Crédoiteurs commerciaux et autres comptes à payer	(146 918)	(46 431)	-	-	(190 910)	-	-	(7 401)	(6 000)	-	-	(397 660)
a) Fournisseurs à court terme	(146 918)	(46 431)	-	-	(190 910)	-	-	(7 401)	(6 000)	-	-	(397 660)
b) Crédoiteurs variés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total courant	(51 219)	(14 967)	167 760	26 173	101 377	210 102	274 784	287 507	208 886	23 403	716 715	1 950 520

(1) Ces montants enregistrés correspondent aux crédits participatifs remis aux sociétés participées, dont les renouvellements sont réalisés de manière tacite de manière annuelle. Ces crédits participatifs sont accordés pour résoudre des situations patrimoniales des sociétés participées en vertu de l'article 363.1 e) de la Loi des Sociétés de Capital et de l'article 20 de la Modification de la Loi 43/1995 du 27 décembre, régulateur de l'impôt sur les Sociétés.

18.2) Transactions entre les parties liées

Le montant des transactions réalisées avec des parties en rapport au long de l'exercice 2016 comprises sur le Compte de Pertes et Profits est détaillé ensuite, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés
Mamvo Performance, S.L.U.	(66 759)	280 096	4 841
Marketing Manager	-	257 940	-
Código barras Networks	-	1 931	13 030
Antevenio ESP, S.L.U.	(115 000)	604 067	22 561
Antevenio Argentine	-	21 006	-
Antevenio S.R.L. (Italie)	(24 000)	228 563	-
Antevenio Mexique	-	160 820	-
Antevenio Publicité	-	203 600	-
Antevenio Rich & Reach	(2 610)	390 088	12 486
	(208 369)	2 148 111	52 919

Le montant des transactions réalisées avec des parties en rapport au long de l'exercice 2015, comprises sur le Compte de Pertes et Profits est détaillé ensuite :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Dividende reçu	Intérêts versés
Mamvo Performance, S.L.U.	(289 062)	98 063	-	4 841
Marketing Manager	-	186 200	-	-
Código barras Networks	-	16 926	-	10 405
Antevenio ESP, S.L.U.	(194 462)	603 320	-	24 973
Antevenio Argentine	(7 401)	21 279	-	-
Antevenio S.R.L. (Italie)	(24 000)	500 970	1 000 000	-
Antevenio México		152 262	-	-
Antevenio Publicité		100 962	-	2 402
Antevenio Rich & Reach	(559)	411 251	-	12 486
	(515 484)	2 091 230	1 000 000	55 107

Au long de l'exercice 2015 la Société a reçu 1 000 000 euros de dividende de la Société Antevenio S.R.L (Italie).

18.3) Actionnaires significatifs

Au long des exercices 2016 et 2015 il n'y a pas eu de transactions remarquables avec des actionnaires significatifs, excepté ce qui a été détaillé à la Note 11.

18.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'Administration.

Les montants reçus par le Conseil d'Administration ou par le personnel de la haute direction sont détaillés ensuite :

	Haute direction		Autres membres du Conseil	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Soldes et salaires	457 832	445 102	-	5 000
Total	457 832	445 102	-	5 000

Au 31 décembre 2016 et 2015, il n'y a pas d'engagements pour compléments visant les pensions, les avals ou les garanties accordés en faveur de l'Organe d'Administration.

Autres informations concernant le conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration de la Société et les personnes en rapport avec ces derniers auxquels se rapporte l'article 231 de la Loi des sociétés de Capital, conformément à ce qui a été établi à l'article 229, ont été consultés sur des situations de conflit, direct ou indirect, que les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées pourraient avoir vis-à-vis de l'intérêt de la Société.

19. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.

Le 25 juin 2015, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un plan de rétribution (Plan 2015) consistant en un système de rétribution référencé à la valeur des actions de la Société, en faveur de certains Conseillers exécutifs, outre d'autres cadres ou travailleurs.

Il a été convenu les conditions suivantes :

- (i) le nombre d'actions maximales que l'on peut assigner ne peut pas excéder 190 000 actions ;
- (ii) le prix de l'exercice ou remise ou le système de calcul sur l'exercice ou remise sera la valeur de l'action sur le marché le jour de l'exercice ou remise ;
- (iii) la valeur des actions sera de 2,59 euros* 1 action ; et
- (iv) le délai dudit plan sera au plus de deux ans et 6 mois.

De même, il a été délégué sur le Conseil d'Administration de la Société le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'Administration le 16 décembre 2015.

Le mouvement produit en rapport avec les options commentées précédemment est le suivant :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix	Nombre	Moyenne pondérée des prix
Options accordées (+)	190 000	2,59	190 000	2,59
Options existantes à la fin de l'exercice	190 000	2,59	190 000	2,59

Le 16 novembre 2016, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un nouveau plan de rétribution (Plan 2016) consistant en un système de rétribution référencé à la valeur des actions de la Société, en faveur de certains Conseillers exécutifs, outre d'autres cadres ou travailleurs de la Société.

Il a été convenu les conditions suivantes :

- (v) le nombre d'actions maximales que l'on peut assigner ne peut pas excéder 190 000 actions ;
- (vi) le prix de l'exercice ou remise ou le système de calcul sur l'exercice ou remise sera la valeur de l'action sur le marché le jour de l'exercice ou remise ;
- (vii) la valeur des actions sera à titre gracieux ; et
- (viii) le délai dudit plan sera au plus jusqu'au 30 Juin 2019.
- (ix) Permanence des employés bénéficiaires au long du délai marqué au point précédent

De même, il a été délégué sur le Conseil d'Administration de la Société le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'Administration le mercredi 16 novembre 2016.

Le mouvement produit en rapport avec les options commentées précédemment est le suivant :

	31/12/2016	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix
Options accordées (+)	125 000	-
Options existantes à la fin de l'exercice	125 000	-

Au 31 décembre 2016, l'imputation de la valeur des actions sur le compte de résultats du Plan 2015, comme un frais de personnel (278 160 euros), s'est réalisé au fur et à mesure sur la base de son prélèvement au long de la période de temps établi comme condition requise de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, en contrepartie du patrimoine net et sans réaliser aucune sorte de réévaluation sur l'estimation initiale. La réalisation d'une Offre publique d'acquisition sur les actions de la Société (voir Note 11.1) est envisagée dans l'accord du Plan 2015 comme l'une des conditions requises pour l'exercice et le prélèvement anticipé desdites options sur les actions. Pour ce faire, nous avons réalisé l'imputation totale des montants restants. L'effet sur le patrimoine de la société s'élève au 31 décembre 2016 à 347 700 euros (69 540 au 31 décembre 2015), envisagé dans l'épigraphe "Autres instruments de patrimoine net".

Au 31 Décembre, 2016 imputation de la valeur des actions au compte de résultat pour le plan 2016 comme une dépense personnes, elle a été réalisée selon le principe de prudence, en totalité au cours de l'année qui a eu lieu accord, quel que soit l'exigence de séjour, d'un montant de 675 000 euros. Depuis l'examen de ces dépenses est une augmentation des capitaux propres (« Autres instruments de capitaux propres »), pas d'effet sur la valeur liquidative de Antevenio SA et de ses filiales.

20. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées est le suivant :

	31/12/2016	31/12/2015
Direction	3	3
Administration	7	6
	10	9

Le nombre de membres du Conseil d'Administration et de personnes employées à la clôture des périodes, distribuée par catégories professionnelles, est le suivant :

Catégorie professionnelle	31.12.16		31.12.15	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Haute direction	3	-	3	-
Administration	2	5	2	5
	5	5	5	5

Le montant des honoraires rapportés par les audits de la Société, pour les services d'audit des comptes annuels s'élèvent à 13 000 euros en 2016 et en 2015. De plus, il a été rapporté les honoraires à cause de l'audit des comptes annuels consolidés pour un montant de 54 000 euros au long de l'exercice 2016 et 53 200 euros au long de l'exercice 2015.

En rapport avec la Loi 15/2010, du 5 juillet, de modification de la Loi 3/2004, du 29 décembre, par laquelle sont établies les mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales, il est inclus ensuite un détail envisageant la période moyenne de paiement aux fournisseurs :

	2016	2015
	Jours	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	59,92	34,90
Ratio des opérations payées	53,43	36,41
Ratio des opérations en cours de paiement	87,58	26,96
	Montant (euros)	Montant (euros)
Total des paiements réalisés	1 110 956	952 351
Total des paiements en cours	260 598	180 535

ANTEVENIO S.A.

RAPPORT DE GESTION CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2016

ANTEVENIO S.A.

RAPPORT DE GESTION CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2016

Messieurs les actionnaires,

Exercice 2016

SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'ANTEVENIO, S.A. AU LONG DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2016

1. Chiffre d'affaires et résultats d'Antevenio S.A., au long de l'exercice 2016

Au long de l'exercice 2016 le chiffre d'affaires a été de 2.2 millions d'euros, ce qui suppose une somme similaire au chiffres d'affaires réalisé en 2015.

Depuis le mois de juillet 2013, pratiquement toute l'activité réalisée dans le département de Media Trading a été transférée à Antevenio Rich & Reach, S.L.U., société participée à 100 % par Antevenio S.A. Depuis l'année 2014, Antevenio, S.A s'est spécialisée essentiellement dans l'approvisionnement de services corporatifs à ses filiales et aux différentes unités du Groupe.

Le Résultat de l'exercice a été de *break-even* face aux 928 milliers d'euros de bénéfices de l'exercice 2015.

2. Chiffre d'affaires des sociétés participées par Antevenio S.A. au cours de l'exercice 2016

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires

(i) Consolidée par mise en équivalence.

Mamvo Performance, S.L.U.	3 632
Antevenio, S.R.L.	7 126
Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.U	1 715
Antevenio ESP, S.L.U.	5 268
Código Barras Networks S.L.U.	229
Antevenio Argentine S.R.L.	176
Antevenio France, S.R.L.	
Antevenio Publicidad S.R.L.	3 121
Antevenio Mexico, S.A de C.V	4 111
Antevenio SA	2 150
Antevenio Rich & Reach S.L.U	5 117

Aucune société participée n'a été vendue.

Au long de l'exercice 2016 Antevenio S.A., a procédé à rayer la Société Europermission, S.L qui était intégrée dans le périmètre à travers la méthode de mise en équivalence.

3. Faits significatifs au long de l'exercice 2016

En 2016, le Groupe Antevenio a poursuivi la tendance à la hausse initiée en 2014 et a dépassé le chiffre d'affaires net atteint en 2015 grâce à une croissance de 19 %.

Au cours de l'année 2016 les investissements et les nouvelles activités lancées en 2010 se sont affermies, renforçant la position de leadership de la société Antevenio sur les marchés où elle opère.

La société Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A. (ISP), propriétaire au 31 décembre 2015 de 18,68% du capital social d'Antevenio, S.A. représenté par 785 905 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, a procédé le 3 août 2016 à l'achat des actions du fondateur et du président directeur général de la société, Joshua David Novick, propriétaire de 11,89% du capital social de la Société, représenté par 500 271 actions d'une valeur nominale de 0,055 euros chacune, au prix de 6 euros par action.

Après ce changement dans l'actionnariat, la société ISP a lancé une Offre Publique Volontaire d'Achat sur le reste des actions de la Société, qui s'est soldée par l'acceptation de 1 360 806 actions à un prix d'achat de 6 euros chacune, représentant 32,34% du capital social d'Antevenio SA. Il est inclus dans ces 1 360 806 actions, celles apportées par le dirigeant Pablo Pérez García-Villoslada. La société Aliada Investment B.V. a transféré postérieurement ses actions à la société ISP et par conséquent la société ISP aura dorénavant 83,09 % du capital social de la société Antevenio S.A.

PERSPECTIVES

Antevenio fait face en 2017 à une tendance croissante de son activité au niveau global. Nous attendons que les rythmes de croissance de l'année 2016 soient maintenus sur tous les marchés où nous opérons, en disposant de toutes les ressources, aussi bien financières que de produits, pour faire face à une année 2017 où la croissance sera accompagnée de rentabilité. Notre forteresse financière, avec une position de trésorerie similaire à celle que nous avons au début de l'année 2016, notre diversité de produits et les investissements réalisés au cours d'exercices précédents nous font espérer un renfort de notre leadership et continuer de gagner des parts de marché.

AJOUTS D'IMMOBILISATIONS

Les incorporations d'immobilisations corporelles de la Société au long de l'année 2016 s'élèvent à 41 milliers d'euros qui correspondent essentiellement à des Équipements pour le processus de l'information.

Au cours de l'année 2016, aucune immobilisation n'a été intégrée aux actifs incorporels.

RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Antevenio pourrait se voir confronté sont :

Risque concurrence :

Sur un marché en constante évolution avec des taux de croissance élevés, de nouveaux acteurs sont entrés au marché espagnol ainsi qu'italien, les principaux parmi ceux dans lesquels Antevenio opère. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de dix ans sur ce marché, du positionnement et de la visibilité d'Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires de la société Antevenio, S.A.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

Risque personnes clés

Nous croyons que l'un des principaux actifs d'Antevenio est d'avoir su rassembler une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés dans les postes stratégiques de la société.

Risque de traitement de données à caractère personnel

Le groupe Antevenio traite des données à caractère personnel afin de prêter des services de merchandising direct à ses clients, en plus du traitement de toutes les données utiles comme il est d'usage dans toute société : sur les travailleurs, les fournisseurs, les clients, etc.

Il est donc tenu de se soumettre notamment à la législation suivante :

- (1) Loi 34/2002 sur les services de la société de l'information et de commerce électronique
- (2) Loi organique 15/1999, du 13 décembre, à propos de la Protection des données à caractère personnel.
- (3) Décret royal 1720/2007, du 21 décembre, portant adoption du règlement d'application de la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel.
- (4) Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil, du 27 avril 2016, en rapport avec la protection des personnes physiques en ce qui concerne le traitement des données personnelles et la libre circulation de ces données et à travers lequel est dérogé la Directive 95/46/CE (Règlement général à propos de la protection des données).
- (5) Loi 7/1998, du 13 avril, à propos des Conditions générales de recrutement.
- (6) Décret royal législatif 1/2007, du 16 novembre, par lequel est approuvé le texte refondu de la Loi générale pour la défense des consommateurs et utilisateurs et autres lois complémentaires.
- (7) Loi 29/2009, du 30 décembre, par laquelle il est modifié le régime légal de la concurrence déloyale et de la publicité pour l'amélioration de la protection des consommateurs et des usagers.
- (8) Loi 34/1988, du 11 novembre, Général de Publicité.

Le traitement de données à caractère personnel dans le but de prêter des services de merchandising direct n'est pas exempt de risques. C'est pourquoi Antevenio a passé un contrat avec la société INT55 afin d'exercer une surveillance permanente de l'évolution de la législation et de l'application de celle-ci par Antevenio.

Le traitement de données à caractère personnel dans le but de prêter des services de merchandising direct n'est pas exempt de risques. C'est pourquoi Antevenio a passé un contrat avec la société INT55 afin d'exercer une surveillance permanente de l'évolution de la législation et de l'application de celle-ci par Antevenio.

PERSONNEL

Le nombre moyen des employés du groupe qui était de 170 en 2015 a augmenté jusqu'à 187 en 2016

DISTRIBUTION DE CAPITAL

Les sociétés dont la participation directe ou indirecte égale ou dépasse 5 % du capital social au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

Les actionnaires ayant une participation directe ou indirecte dans le capital social au 31 décembre 2016 sont les suivants :

31/12/2016		
	Nº acciones	% Participación
Inversiones y servicios publicitarios, S.A	3.496.008	83,09%
Free-float	404.340	9,61%
Nextstage	307.147	7,30%
Total	4.207.495	100,00%

ACTIONS PROPRES

La société a passé un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect des règlements boursiers, de favoriser la liquidité des transactions impliquant des actions et la régularité des cours, tout en évitant des fluctuations pour des causes différentes des tendances propres du marché. Antevenio, dont les actions sont négociées sur le marché Alternext, s'est conformée aux règlements de ce marché quant aux opérations effectuées dans le cadre du contrat en question.

Informations sur l'autorisation d'acquérir des actions propres

Conformément à ce qui a été disposé aux articles 146 et suivants de la Loi des sociétés de capital, il a été convenu d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration pour que la Société, directement ou à travers n'importe laquelle de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le considère pertinent, des actions de la Société, à travers tout moyen admis par le Droit, même à la charge des bénéfices de l'exercice et/ou réserves de libre disposition, avec les conditions suivantes :

- (a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement à travers ses sociétés contrôlées suivant les mêmes termes de ce marché.
- (b) Les acquisitions seront réalisées moyennant des opérations d'achat et de vente, des permutations ou de toute autre permise par la loi.
- (c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, qui s'ajoutera à celles qui sont déjà possédées par la société acquérante et ses filiales, et le cas échéant, la société dominante et ses filiales, ne pourra pas dépasser dix (10%) pour cent du capital souscrit.
- (d) Les acquisitions ne pourront pas être réalisées pour un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 2 euros par action.
- (e) Cette autorisation est établie pour un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la prise de cette décision.
- (f) À conséquence de l'acquisition d'actions, y compris celles que la Société ou la personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société aurait acquis préalablement et aurait dans le portefeuille, le patrimoine net résultant ne pourra pas être inférieur au capital social plus les réserves légalement ou statutairement indisponibles, tout cela d'après ce qui a été prévu à la lettre b) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital.

Il est fait remarquer expressément que les actions acquises à conséquence de cette autorisation pourront être destinées :

- (i) à leur aliénation ou amortissement;
- (ii) à l'application des systèmes de rétribution envisagés à l'alinéa troisième de la lettre a) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital, ainsi qu'au développement de programmes encourageant la participation au capital de la Société tels que, par exemple, la remise d'actions ou options 4 sur les actions, ou rétributions référencées à la valeur des actions ou autres instruments analogues, devant être remises directement aux travailleurs ou administrateurs de la société ou à conséquence de l'exercice des droits d'option dont ils pourront être titulaires ;

- (iii) à assurer la liquidité de l'action, moyennant l'intermédiation d'un prêteur de service d'investissement par le biais d'un « liquidity contract » ;
- (iv) à l'acquisition d'actions ou participations dans d'autres compagnies, auquel cas la limite référée à la lettre (c) précédente sera de cinq (5) pour cent.

Approbation d'un plan de remise d'action adressé aux conseillers exécutifs et directifs. Délégation de facultés.

Messieurs les actionnaires ont convenu, à l'unanimité, un plan de remise d'actions, consistant en la remise gratuite d'actions de la Société en faveur de certains Conseillers exécutifs et directifs.

Il a été convenu d'établir pour ce faire les paramètres suivants :

- (i) Le nombre maximal d'actions qui pourra être remis dans la totalité du Plan à son échéance, sera de cent vingt-cinq mille (125 000) actions à distribuer entre les bénéficiaires ;
- (ii) la remise aura un caractère gratuit pour la totalité des actions remises dans le Plan ;
- (iii) la valeur de l'action sera celle correspondante à la valeur de marché le jour de la remise ;
- (iv) Le délai du Plan terminera le 31 août 2019.

Il a été convenu de même de déléguer sur le Conseil d'administration de la Société, revêtu de la capacité expresse de remplacement, les capacités en rapport avec le développement, la mise en marche, l'exécution et l'interprétation, le cas échéant, des conditions du plan de rétribution.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Pendant l'exercice 2016, plusieurs projets ont été continués par lesquels il faut souligner : MDirector et sa transformation dans la plateforme cross-channel ainsi que son développement du système Landing optimizer qui optimise la performance des campagnes de captation.

Mdirector est un outil multicanal réalisé pour envoyer des e-mails, des SMS, pour la création de landing pages, de social advertising et de publicité programmatique. Il n'est pas requis de connaissances techniques et il donne des statistiques en temps réel : celui qui lit le message, celui qui fait clic, le type de dispositif et l'heure, entre autres.

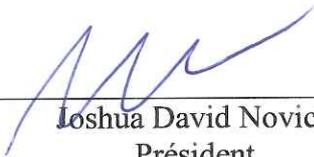
De même, nous le projet TrueTarget a avancé : il s'agit d'un nouveau système de publicité numérique personnalisée moyennant des techniques de machine learning et des algorithmes avancés pour le traitement des données.

Finalment, nous avons initié un projet pour le développement d'une application pour les mobiles du portail El viajero Fisgón.

RÉDACTION DES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT DE GESTION

En accomplissement de la réglementation commerciale en vigueur, le Conseil d'Administration d'**Antevenio, S.A.** rédige les Comptes annuels et le Rapport de Gestion correspondants à l'exercice annuel clos au 31 décembre 2016 et composés des pages jointes du numéro 1 au numéro 62.

Madrid, le 29 mars 2017
Le Conseil d'administration



Joshua David Novick
Président



David Rodés
Membre du conseil d'administration



M. Vincent Bazi
Membre du conseil d'administration



Pablo Pérez García-Villoslada
Secrétaire membre du conseil
d'administration